

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Ce guide est utilisable de la date d'achat jusqu'au 31 décembre de l'année indiquée en couverture

Art. 1) Les promotions indiquées ne sont valables que pour le propriétaire du guide et ses accompagnateurs. C'est un guide personnel le propriétaire **doit obligatoirement noter ses coordonnées en première page du « Guide de Zoé » et le présenter dès l'arrivée dans l'établissement accompagné d'une pièce d'identité et du nom de votre entreprise pour ceux d'entre vous qui l'ont obtenu avec leur comité d'entreprise.** A noter : la carte de Zoé n'est plus valide depuis le 1er janvier 2017.

Art. 2) Les offres figurant dans « **Le guide de Zoé** » sont l'objet d'un contrat signé avec l'éditeur. Les offres sont donc contractuelles et ne peuvent faire l'objet d'aucune modification.

Art. 3) **Les offres uniques de Zoé sont valables à votre 1^{er} passage, une seule fois** de 2 à 6 personnes et doivent être validées par le tampon ou la signature de l'établissement sur le Guide de Zoé. Si une entrée ou une place est offerte, c'est toujours la moins chère des deux, il faut que vous soyez un nombre pair pour bénéficier d'une place offerte pour une place achetée. (Exemple : si vous êtes 5, vous n'aurez que 2 places offertes pour 3 places achetées). **Pour les commerces, l'offre unique est limitée à 100 € de remise sauf mention contraire sur la page du partenaire.**

Art. 4) **Les offres permanentes sont illimitées dès votre 2^{ème} passage** de 1 à 6 personnes.

Art. 5) **Ces offres sont non cumulables** entre elles, avec les cartes de fidélité ou avec d'autres promotions en cours et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année mentionnée en couverture. Elles sont toujours limitées à 6 personnes maximum à moins qu'il ne soit précisé un autre nombre sur la page du partenaire.

Art. 6) L'éditeur n'est pas responsable en cas d'erreur d'impression. Les remises peuvent être refusées en cas de changement de propriétaire. L'éditeur n'assure aucun dédommagement en cas de perte, de vol ou de l'arrêt d'activité de l'un de ses partenaires.

Art. 7) **Pour les restaurants, il est obligatoire de présenter « Le guide de Zoé » dès votre arrivée** pour simplifier la facturation. La veille au soir de jours fériés (VDJF)* ce sont les réductions du weekend qui s'appliquent. **Les offres ne sont valables ni les jours fériés ni les jours de fête** (nationales, locales ou traditionnelles en particulier la S' Valentin, les réveillons de Noël et de la S' Sylvestre) **ni sur les plats et menus du jour. Chaque personne doit consommer au minimum une boisson payante (verre ou bouteille).** Les seuls moyens de paiement acceptés avec le guide sont les chèques, les cartes bancaires et les espèces. **Les chèques/tickets restaurant/cartes CRT ou équivalents qui sont déjà un avantage sont non cumulables avec le guide et interdits d'utilisation dans ce cadre là. Un seul guide par table et par addition jusqu'à 6 personnes maximum, les autres accompagnateurs payants plein tarif. En aucun cas le guide n'est fait pour négocier un tarif de groupe supérieur à 6 personnes.**

Tout guide présenté à la fin du repas sera refusé.

Art. 8) **Les établissements se réservent le droit de refuser le « Guide de Zoé » et les promotions indiquées aux personnes qui ne respecteraient pas les présentes conditions générales d'utilisation. Pour le bon fonctionnement du guide et afin d'en assurer la pérennité, tout abus sera signalé à la direction du « Guide de Zoé » ce qui peut entraîner son annulation.**